

START^{IN} COSMETIC

CONCOURS INTERNATIONAL DE CRÉATION D'ENTREPRISES DANS LA FILIÈRE COSMÉTIQUE

6^{ème} ÉDITION

Date limite de dépôt des dossiers :
Mercredi 21 novembre 2018 à minuit

RÈGLEMENT DU CONCOURS

un évènement



un service



avec le soutien de



en partenariat avec



Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage avec le Fonds Européen de Développement Régional.

Article 1. Objet du concours	3
Article 2. Catégories du concours et éligibilité	3
Article 3. Candidature	4
1. Liste des pièces demandées	4
2. Formulaire de candidature.....	4
3. Dépôt des dossiers de candidature	5
4. Exclusions	5
5. Critères de sélection.....	5
Article 4. Jury	6
Article 5. Résultats et prix.....	6
1. Résultats	6
2. Prix.....	7
3. Contreparties.....	8
Article 6. Communication	8
Article 7. Responsabilité de l'organisateur	8
Article 8. Engagement des candidats.....	9
Article 9. Frais de participation.....	9
Article 10. Informations nominatives et droit d'accès	9
Article 11. Dépôt, consultation et acceptation du règlement.....	10

Article 1. Objet du concours

Le concours Start In Cosmetic est organisé par The Place, service de la CCI Eure-et-Loir.

A l'initiative de The Place by CCI 28, en partenariat avec la Cosmetic Valley et Chartres métropole, le concours Start In cosmetic est issu d'une volonté de promouvoir la filière Cosmétique. Il a pour objectif de détecter, valoriser et soutenir les porteurs de projet innovant ou à potentiel et les jeunes entreprises souhaitant se développer.

Article 2. Catégories du concours et éligibilité

Ce concours s'adresse aux personnes physiques porteuses d'un projet de création d'entreprise ou aux jeunes entrepreneurs (Startups) porteurs d'un projet d'innovation dans la filière cosmétique.

Ces innovations doivent néanmoins rentrer dans le cadre d'au moins une de ces 3 thématiques :

1. Naturalité et Clean beauté

Dans cette catégorie, les produits présentés sont fabriqués avec des ingrédients naturels et/ou respectueux.

2. Beauté connectée

Les projets « beauté connectée » sont définis par l'intégration du numérique et du digital au service de la beauté dans l'ensemble de la filière. Ils visent à faire émerger et soutenir les startups cosméto-digitales en accélérant la transition numérique des industriels de la beauté.

3. Silver beauté

La silver beauté regroupe les cosmétiques ciblant les seniors. Les produits doivent conjuguer bien-être et bien- vieillir.

Article 3. Candidature

Les projets ne peuvent être présentés que dans une seule catégorie. Le concours est ouvert à l'international, les dossiers de candidature pourront être rédigés en français ou en anglais.

La candidature devra être effectuée en ligne sur le site www.start-in-cosmetic.com et comprendra :

- Le formulaire d'inscription en ligne renseigné.
- Le dossier de candidature complété.
- La liste des pièces demandées.
- Un résumé opérationnel de **15 lignes maximum**.
- Les candidats pourront avant la date de clôture, s'ils le souhaitent, partager tout document complémentaire jugé utile pour la bonne appréciation de leur projet.

1. Liste des pièces demandées

Les pièces demandées en complément du dossier de candidature sont les suivantes :

- Pour les entreprises déjà immatriculées, un extrait Kbis ou équivalent ;
- Pour les personnes physiques, une photocopie recto-verso de la pièce d'identité ou de la carte de séjour du (ou des) porteur(s) de projet ;
- Le CV du (ou des) porteur(s) de projet ;
- Un résumé opérationnel d'une page maximum.

2. Formulaire de candidature

La candidature se fera uniquement en ligne sur le site www.start-in-cosmetic.com. Le candidat s'inscrit via le formulaire d'inscription en ligne et complète son dossier de candidature.

Le dossier de candidature reprend les éléments suivants :

- La description du (ou des) porteur(s) de projet et de l'équipe en place ou envisagée ;
- La nature du projet
- La description de l'innovation et de sa valeur ajoutée ;
- La stratégie envisagée
- Les marchés adressés ;
- L'analyse de la concurrence ;
- Le plan de financement du projet et éléments comptables ;
- Les perspectives de développement ;

3. Dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers de candidatures doivent être adressés **avant le mercredi 21 novembre 2018** (minuit) via le formulaire de candidature en ligne sur le site www.start-in-cosmetic.com. Le formulaire devra être intégralement complété pour valider la candidature. Un mail attestant la bonne réception du dossier de candidature sera adressé au candidat.

Dans le cas où des difficultés seraient rencontrées sur le formulaire d'inscription en ligne, les candidats peuvent contacter The Place by CCI 28 au **02 34 40 10 29** ou par mail à xalberici@cci28.fr.

Tout dossier envoyé ultérieurement ne sera pas pris en considération. Le jury se réserve également le droit d'exclure tous dossiers ne présentant pas l'ensemble des pièces requises.

4. Exclusions

Ne peuvent pas se présenter à ce concours :

- Les membres du jury et leur conjoint ;
- Les élus de la CCI Eure-et-Loir et leur conjoint ;
- Le personnel de la CCI Eure-et-Loir et leur conjoint ;
- Les personnes âgées de moins de 18 ans à la date de clôture du concours.

5. Critères de sélection

Les candidats seront jugés par des experts en innovation et en développement d'entreprises et des spécialistes de la filière cosmétique choisis par The Place by CCI 28.

Un pré-jury, composé de l'équipe opérationnelle de The Place by CCI28 et de tout autre organisme dont les compétences seront jugées nécessaires pour l'étude des dossiers, sera organisé afin d'établir une première sélection basée sur les attentes présentées dans le « Formulaire de candidature ».

À l'issue de cette première sélection, 5 dossiers pour chaque catégorie seront nominés pour une présentation devant un jury. Les organisateurs du concours se réservent le droit d'élargir le nombre de dossiers présentés devant le jury en fonction de la qualité des dossiers de candidature. Ce jury aura la charge de désigner le gagnant du concours dans chaque catégorie.

Article 4. Jury

Le jury est présidé par le Président du Comité de Sélection de The Place by CCI 28 ou son représentant.

Le Jury sera composé de professionnels du secteur de l'innovation, de chefs d'entreprises, de chercheurs et de représentants partenaires compétents dans le domaine de la création, du financement et de manière plus générale de l'élaboration d'un projet de création et développement d'entreprise innovante et de la filière cosmétique et parfumerie.

Les critères indicatifs d'appréciation pour la sélection et l'attribution des prix par le jury sont notamment :

- Le caractère innovant de la technologie, du service ou de l'usage proposé ;
- La viabilité économique du projet (marché potentiel, Business model ...) ;
- L'équipe, sa qualité, les complémentarités et le potentiel de développement (création d'emplois) ;
- L'identification et la maîtrise des approches Propriété Industrielle et l'exploitation des droits des tiers.

La liste énumérant les critères de sélection n'est pas exhaustive. Le Jury est autorisé à prendre en compte d'autres éléments dans sa notation.

Le jury est souverain dans son choix et il se réserve le droit de ne désigner aucun lauréat.

Article 5. Résultats et prix

Le concours Start In Cosmetic aura au maximum 3 lauréats qui seront choisis à l'issue d'un passage de leur dossier devant le jury.

1. Résultats

Les résultats seront tenus confidentiels jusqu'à la remise des prix du concours Start In Cosmetic.

La remise des prix, hors dotations complémentaires, aura lieu à l'occasion d'une cérémonie organisée en partenariat avec Cosmetic Valley. La date et le lieu exacts seront communiqués ultérieurement.

Le ou les candidats primés seront informés de la date et du lieu de la remise du prix. Leur présence est obligatoire pour recevoir le prix.

2. Prix

L'ensemble des participants au Concours Start In Cosmetic bénéficieront de :

- Un accès à l'ensemble des animations et ateliers proposés par The Place by CCI 28 pour une durée de 1 an,
- 32 demi-journées, sur une durée de 1 an, au sein de l'espace de co-working de l'incubateur The Place by CCI 28,
- Un rendez-vous de 2 heures avec un conseiller, chargé d'affaires The Place by CCI 28.

Les projets lauréats seront récompensés par :

- Un accès à l'ensemble des animations et ateliers proposés par The Place by CCI 28 pour une durée de 1 an ;
 - L'intégration au réseau Beauty Tech, à ses événements privilégiés et participation aux rencontres avec des partenaires qualifiés de la filière ;
 - 64 demi-journées, sur une durée de 1 an, au sein de l'espace de co-working de l'incubateur The Place by CCI 28 ;
 - Un accès gratuit aux Rencontres Performances® de la CCI Eure-et-Loir sur une durée de 1 an valorisé à 468€ TTC ;
 - L'intégration à la première promotion de l'accélérateur « Fabrique de la Beauté » de The Place by CCI 28 (valorisé à environ 5 000 €) ;
 - Sous condition d'intégrer The Place by CCI 28 et son incubateur dans la Cité de l'Innovation – CM101, une dotation supplémentaire au choix dans la liste suivante :
 - o Une réduction de 1 000 € TTC la première année sur les montants des loyers dans le cadre d'un hébergement au sein de l'incubateur The Place by CCI 28, situé au CM101 – Bâtiment 22, 36 rue des Bellangères, 28630 Chartres - Le Coudray ;
- Ou**
- o Une réduction de 150 € TTC la première année en cas de domiciliation commerciale au sein de The Place by CCI 28 ;
 - Un accompagnement à la création et au développement de l'entreprise au sein de l'incubateur par un expert dédié de The Place by CCI 28 (valorisé à environ 5 100 € TTC pour une durée de 1 an) ;
 - Une mise en avant dans les supports des partenaires de The Place by CCI 28 et du concours Start In Cosmetic.

Une dotation complémentaire pourra être offerte en fonction des partenaires du concours qui peut prendre la forme, sans être exhaustif, d'avantages en nature, d'accès à des services ou produits à tarifs préférentiels ou d'une dotation en numéraire.

Les récompenses attribuées aux candidats devront être affectées à l'entreprise.

3. Contreparties

Aucune contrepartie financière d'une prestation en nature ne sera accordée aux lauréats qui ne souhaiteraient pas bénéficier des dotations prévues.

Article 6. Communication

Chaque participant autorise, à titre gratuit, l'organisateur à enregistrer et à exploiter son image et celle de son entreprise sur tout support print et web (photos, films, audio...) que l'organisateur jugera utile, sur une durée illimitée.

Les organisateurs du concours se réservent le droit de communiquer le nom et prénom des candidats de chaque catégorie, ainsi que le nom de leur projet sur tout support jugé utile (papier, site internet, réseaux sociaux, ...).

Par ailleurs, les organisateurs du Concours se réservent le droit d'utiliser le résumé non-confidentiel du projet demandé dans le dossier de candidature, lors de communication sur le concours « Start In Cosmetic ».

Les lauréats acceptent de répondre à toute interview de médias à la demande de la CCI Eure-et-Loir (presse, radio, tv, web...).

Article 7. Responsabilité de l'organisateur

Les organisateurs du concours se réservent le droit exclusif et unilatéral de modifier, si nécessaire, les dates annoncées. Ils ne pourront être tenus pour responsables d'une éventuelle interruption momentanée ou définitive de l'opération, pour quelle que cause que ce soit.

Les organisateurs se réservent le droit de reporter, d'écourter, de proroger ou d'annuler ce concours sans que leur responsabilité puisse être engagée de ce fait. Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables des modifications affectant le nombre, le montant et la nature des prix. Les candidats s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ces titres.

Toutes les informations transmises par les candidats au jury seront traitées de manière strictement confidentielle. Tous les membres du jury sont tenus au respect de cette clause de par la signature d'un engagement de confidentialité.

Article 8. Engagement des candidats

Les candidats s'engagent sur l'honneur à garantir la sincérité et la véracité des informations qu'ils fournissent, toute imprécision ou omission susceptible d'introduire un jugement erroné entraînera l'annulation du dossier de candidature.

Tout dossier illisible, incomplet, portant des indications d'identité ou d'adresse fausses sera considéré comme nul.

Les candidats s'engagent à participer à des opérations de relations publiques et de presse relatives au concours.

Les candidats sélectionnés s'engagent à participer à la remise des prix, selon les indications qui leur seront communiquées.

L'absence du ou des responsables du projet primé, sans justificatif réel et sérieux, entraînera la disqualification du projet.

En cas d'irrégularité prouvée, le jury se réserve la possibilité de retirer le prix attribué.

Chaque candidat déclare détenir légitimement les droits de propriété intellectuelle relatifs aux projets réalisés dans le cadre du concours, de telle sorte que The Place by CCI 28 ne puisse être recherché ou inquiété en aucune façon à ce sujet.

Article 9. Les frais de participation

Le droit d'accès au concours est gratuit.

Aucun remboursement ne sera effectué aux candidats en ce qui concerne les frais engagés de leur part pour la constitution du dossier, pour la présentation de leur candidature et pour leur participation à la remise des prix.

Article 10. Informations nominatives et droit d'accès

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification sur les données nominatives les concernant, collectées dans le cadre du concours en s'adressant à The Place by CCI 28, CM101 – Bâtiment 22, 36 rue des Bellangères, 28630 Le Coudray.

Dans le cadre de votre inscription (participation) au concours Start In Cosmétique et conformément au Règlement Européen et à **l'article 6, paragraphe 1, point e) de la CNIL**, j'accepte que les informations saisies soient exploitées par la CCI28. Dans le

cadre de relations commerciales qui peuvent en découler, vous pourrez recevoir des informations et invitations.

Article 11. Dépôt, consultation et acceptation du règlement

Le présent règlement est déposé au sein (**consultation en cours**).

Le présent règlement est consultable gratuitement par internet sur les sites : www.start-in-cosmetic.com.

La participation au concours vaut l'acceptation sans réserve du présent règlement. En cas de manquement à l'observation de ce règlement, The Place by CCI 28 se réserve le droit d'exclure le participant sans réclamation possible.

Toute violation du présent règlement entraîne l'annulation des prix et le remboursement des prix versés en numéraire ou en nature, sans aucune réclamation possible par le candidat.

The Place By CCI 28

Concours Start In Cosmetic

CM 101 – Bâtiment 22 -36 rue des Bellangères

28360 Le Coudray

xalberici@cci28.fr

T.02 34 40 10 29

<http://www.start-in-cosmetic.com>

<https://www.theplacebycci28.fr>

START IN COSMETIC

CONCOURS INTERNATIONAL DE CRÉATION D'ENTREPRISES DANS LA FILIÈRE COSMÉTIQUE

6^{ème} ÉDITION

www.cci28.fr
www.theplacebycci28.fr

RÈGLEMENT DU CONCOURS

un évènement



un service



avec le soutien de



en partenariat avec

